

Onno
n° 04/2023 du Conseil municipal
en date du 21/02/2023

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
DANS LE CADRE DE LA REFECTION DU REVETEMENT ROUTIER
ROUTE DE LA BELLE ETOILE

ENTRE

La commune de Mercury,

N° SIRET :

Représentée par son maire en exercice, Alain ZOCCOLO,

Agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

D'une part,

ET

La commune de Faverges-Seythenex,

N° SIRET

Représentée par son Maire en exercice, Jacques DALEX

Agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

Le Conseil Départemental de la Savoie,

N° SIRET :

Représenté par son président en exercice, Hervé Gaymard,

Agissant en vertu de la délibération du

L'Office National des Forêts,

Représenté par son directeur de l'Agence Savoie Mont Blanc

D'autre part,

PREAMBULE

La commune de Mercury a inscrit dans son programme d'investissement de voirie 2022 la réfection des revêtements de la chaussée de la route Belle Etoile, axe essentiel de desserte forestière entre la Savoie (commune de Mercury) et la Haute Savoie (commune de Faverges-Seythenex).

Il est rappelé qu'en 2019, les communes de Mercury et de Faverges-Seythenex, le Conseil Départemental de la Savoie et l'Office National des Forêts (ONF) ont réalisé la construction d'une route pastorale et forestière du massif de la Belle Etoile, favorisant ainsi la desserte des massifs forestiers et des alpages.

1

0 2023 403

La réfection de la route de la Belle Etoile permettra d'assurer une meilleure sécurité des usagers qui empruntent cette route et de desservir les propriétés communales de Faverges-Seythenex et de Mercury.

Vu la convention « réalisation de la route forestière et pastorale du massif de la Belle Etoile » approuvée par le Conseil municipal de Mercury en date du 19 décembre 2017, par le Conseil municipal de Faverges le 6 février 2018 / N° Del 2018-01-10, par le Conseil Départemental de la Savoie en date du 31 mars 2017, par le Directeur de l'agence Savoie Mont Blanc de l'ONF, par le président de l'Association foncière pastorale (AFP) des Bauges, Christian BAILLY, en date du 9 novembre 2017.

Vu la convention relative aux modalités techniques, financières et juridiques pour l'entretien courant de la route forestière de la Belle Etoile approuvée par le Conseil municipal de Mercury en date du 25/10/2021, le Conseil municipal de Faverges en date du 06/10/2021, par le Conseil Départemental de la Savoie en date du 17/12/2021, par le Directeur de l'agence Savoie Mont Blanc de l'ONF en date du 18/11/2021.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention détermine les modalités de participations financières de la commune de Mercury, la commune de Faverges-Seythenex, le Conseil Départemental de la Savoie et de l'ONF.

ARTICLE 2 : Engagements de la Commune de Mercury

La Commune de Mercury s'engage à réaliser les travaux de construction et de signalisation de la chaussée de la route Belle Etoile.

La commune de Mercury s'engage à acquitter le montant total de la facture des travaux.

ARTICLE 3 : Financement

Montant des travaux

Montant total TTC de l'opération (travaux, honoraires et réseaux compris): 127.827,88 €

Les travaux seront réalisés en une seule tranche

La répartition en % du financement entre les parties et le montant des travaux sont calculés comme suit :

Commune de Mercury	39%	41.544,10 € HT	49.852,87 € TTC
Commune Faverges-Seythenex	39%	41.544,10 € HT	49.852,87 € TTC
Département de la Savoie	10%	10.652,33 € HT	12.782,79 € TTC
Office National des Forêts	12%	12.782,80 € HT	15.339,35 € TTC

Total	100%	106.523,33€	127.827,88 €
		HT	TTC

Montant des subventions à répartir

La commune de Mercury a sollicité des subventions auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC et auprès du Conseil Savoie Mont Blanc.

Un montant de 23.100 € a été attribué au titre du FDEC.

Un montant de 42.806,61 € a été attribué par Savoie Mont Blanc.

Les subventions de 65.906,61 euros sera ventilée comme suit :

Commune de Mercury	39%	25.703,58 € HT
Commune Faverges-Seythenex	39%	25.703,58 € HT
Département de la Savoie	10%	6.590,66 € HT
Office National des Forêts	12%	7.908,79 € HT
Total	100%	65.906,61 € HT

Montant des titres à émettre déduction faite du montant des subventions.

La commune de Mercury émettra des titres de remboursement déduction faite des montants des subventions, comme suit :

Commune Faverges-Seythenex	39%	24.149,29 €
Département de la Savoie	10%	6.192,13 €
Office National des Forêts	12%	7.430,56 €
		37.771,98 € TTC

ARTICLE 4 : Règlement des prestations

La commune de Faverges-Seythenex, le Conseil Départemental de la Savoie et l'ONF se libéreront de leurs obligations par règlement de leur participation financière sur présentation du bilan général des dépenses réelles défini ci-dessous :

- copie du DGD du marché
- et certificat de réalisation des travaux délivré par la commune de Mercury.

La commune de Mercury émettra les titres de remboursement pour les travaux réalisés à chaque partenaire :

Commune Faverges-Seythenex	39%	24.149,29 €
Département de la Savoie	10%	6.192,13 €
Office National des Forêts	12%	7.430,56 €
Total		37.771,98 €
		TTC

ARTICLE 5 : Durée de la convention et conditions de résiliation

La présente convention prend effet dès sa signature par les parties, ceci jusqu'au paiement total des participations financières par toutes les parties.

ARTICLE 6 : Règlement des litiges

Après tentative de règlement amiable entre les parties, le tribunal compétent pour trancher les litiges engendrés par la présente convention est le tribunal suivant :

Tribunal administratif de Grenoble 2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE

Fait à :

En 4 exemplaires originaux

Pour la Commune de Mercury
Le Maire
Alain Zoccolo

Pour la Commune de Faverges-Seythenex
Le Maire
Jacques DALEX

Pour le Conseil Départemental de la Savoie
Le Président
Hervé Gaymard

Pour l'Office National des Forêts
Le Directeur de l'Agence Savoie Mont Blanc
François Xavier Nicot

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le 31/07/2023

ID : 074-200054138-20230721-D_2023_23-AU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-2173015-18-20230221-D04-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

